

Aix-Marseille	Étab.	ZR
Alpes-Haute-Prov.	730,2	147,2
Hautes-Alpes	121,0	21,0
Bouches-du-Rhône	376,2	285,0
Vaucluse	884,2	377,2
Amiens		
Aisne	81,0	21,0
Oise	111,2	21,0
Somme	375,2	150,0
Besançon		
Doubs	221,0	65,0
Jura	228,2	42,0
Haute-Saône	251,0	PPV
Territoire de Belfort	148,0	PPV
Bordeaux		
Dordogne	38,0	PPV
Gironde	696,2	PPV
Landes	763,2	PPV
Lot-et-Garonne	198,0	PPV
Pyrénées-Atlant.	522,0	801,2
Caen		
Calvados	88,2	PPV
Manche	65,0	28,0
Orne	58,2	510,0
Clermont		
Allier	402,2	221,0
Cantal	1896,2	361,2
Haute-Loire	21,0	PPV
Puy-de-Dôme	861,2	210,0
Corse		
Corse-du-Sud	PPV	PPV
Haute-Corse	PPV	PPV

Créteil	Étab.	ZR
Seine-et-Marne	21,0	21,0
Seine-Saint-Denis	21,0	21,0
Val-de-Marne	71,0	21,0
Dijon		
Côte-d'Or	651,0	21,0
Nièvre	42,0	PPV
Saône-et-Loire	217,0	414,0
Yonne	28,0	58,0
Grenoble		
Ardèche	221,2	PPV
Drôme	321,2	372,2
Isère	208,0	187,0
Savoie	307,2	PPV
Haute-Savoie	28,0	PPV
Guadeloupe		
	137,0	21,0
Guyane		
	27,0	PPV
Lille		
Nord	28,0	PPV
Pas-de-Calais	45,0	PPV
Limoges		
Corrèze	493,2	250,2
Creuse	55,0	38,0
Haute-Vienne	491,2	PPV
Lyon		
Ain	61,2	31,0
Loire	231,2	PPV
Rhône	278,2	235,0
Martinique		
	31,0	PPV
Mayotte		
	PPV	PPV

Montpellier	Étab.	ZR
Aude	52,0	315,2
Gard	395,2	PPV
Hérault	613,2	1325,2
Lozère	242,0	PPV
Pyr.-Orientales	625,2	PPV
Nancy-Metz		
Meurthe-et-Moselle	28,0	PPV
Meuse	28,0	PPV
Moselle	21,0	PPV
Vosges	28,0	PPV
Nantes		
Loire-Atlantique	677,4	610,2
Maine-et-Loire	554,0	466,0
Mayenne	PPV	146,2
Sarthe	88,2	45,0
Vendée	725,0	589,4
Nice		
Alpes-Maritimes	173,0	505,2
Var	371,2	21,0
Orléans-Tours		
Cher	110,0	PPV
Eure-et-Loir	28,0	PPV
Indre	218,2	PPV
Indre-et-Loire	268,0	PPV
Loir-et-Cher	218,2	PPV
Loiret	201,0	PPV
Paris		
	21,0	52,0
Poitiers		
Charente	128,0	578,2
Charente-Maritime	537,2	45,0
Deux-Sèvres	1114,0	545,2
Vienne	936,2	PPV

Reims	Étab.	ZR
Ardennes	165,0	28,0
Aube	21,0	1147,0
Marne	128,0	48,0
Haute-Marne	65,0	PPV
Rennes		
Côtes-d'Armor	505,2	265,2
Finistère	80,0	45,0
Ille-et-Vilaine	661,2	310,2
Morbihan	415,2	444,2
Réunion		
	35,0	PPV
Rouen		
Eure	76,0	21,0
Seine-Maritime	38,0	21,0
Strasbourg		
Bas-Rhin	238,0	PPV
Haut-Rhin	179,0	PPV
Toulouse		
Ariège	468,2	193,0
Aveyron	468,2	38,0
Haute-Garonne	588,2	PPV
Gers	461,2	91,2
Lot	505,0	45,0
Hautes-Pyrénées	536,2	PPV
Tarn	471,2	378,2
Tarn-et-Garonne	468,2	371,2
Versailles		
Yvelines	126,0	21,0
Essonne	65,0	21,0
Hauts-de-Seine	121,0	38,0
Val-d'Oise	28,0	21,0

Seconde étape du mouvement national déconcentré, la phase « intra-académique » permet à l'administration rectorale d'affecter tous les collègues d'une académie – ceux qui y sont déjà et ceux qui viennent d'y entrer lors de la phase inter – sur un poste en établissement ou sur une zone de remplacement.

Les « barèmes » de l'intra étant fixés académiquement, il convient de lire attentivement la note de service rectorale et les publications académiques du SNES sur le sujet. Ces barres « intra » correspondent au plus petit barème des collègues mutés à l'intérieur d'un département donné, quel que soit le type d'établissement (collèges, lycées et lycées professionnels pour les CPE et les documentalistes).

Les élus du SNES sont à vos côtés, afin de vous informer et vous défendre. Présents et majoritaires dans toutes les instances paritaires, ils agissent pour que l'égalité de traitement entre les collègues soit une réalité. Leur expertise est reconnue de tous : n'hésitez pas à faire appel à eux.

Le SNES revendique la construction d'un mouvement national amélioré, en une seule phase, assurant le droit de tous les collègues à une mutation choisie dans le respect de règles communes, claires, équitables et applicables à tous.

**DÉFENDRE
LES PERSONNELS,
LE DROIT À MUTER,
DES RÈGLES NATIONALES**

PPV : Pas de Poste Vacant

ATTENTION : ces barres sont le constat du mouvement 2016. Elles ne préjugent pas des barres 2017, qui dépendront, en particulier, des politiques rectorales d'implantation des postes, du nombre de participants et de la composition académique des barèmes.